







Extrait du registre de 10: 034-253403604-20230331-446-DE délibérations du Comité Syndical

Syndicat Mixte Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze

Réf n°446/2023

OBJET: Animation Natura 2000: Modification de la demande de subvention

Membres: 18

Présents votant: 8

Pouvoirs: 3

PRESENTS votants:

L'an deux mille vingt-trois, et le 31 mars

Madame Marie PASSIEUX, Conseillère départementale du canton de CLERMONT L'HÉRAULT,

Le Comité Syndical Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze, dûment convoqué le 24 mars 2023,

s'est réuni au nombre prescrit par les statuts du syndicat dans la commune de Clermont l'Hérault.

- Monsieur Michel VELLAS, délégué de la Communauté de communes du GRAND ORB.
- Monsieur Alain BOZON, délégué de la Communauté de communes du GRAND ORB.
- Monsieur Bernard COSTE, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Madame Sophie COSTEAU, déléguée de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Patrick JAURES, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Marc CARAYON, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS
- Madame Fadelha BENAMMAR KOLY, déléguée de la Communauté de communes LODEVOIS ET LARZAC,

POUVOIRS:

- Monsieur Jean-Luc FALIP, conseiller départemental du canton de CLERMONT L'HERAULT,
- Monsieur Yvon PELLET, conseiller départemental du canton de LE CRES,
- Madame Myriam GAIRAUD, déléguée de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,

Reçue en Préfecture et rendue exécutoire le :

Le syndicat mixte est en charge de l'animation des deux sites Natura 2000 du Salagou et des Mines de Villeneuvette.

Suite à la modification des conditions de financement par les financeurs et à son impact sur le montant global prévisionnel, il convient de prendre une nouvelle délibération qui remplace la délibération 421 prise lors du comité syndical du 19 octobre 2022.

Pour l'animation des DOCOB Salagou et Villeneuvette du 1er janvier au 31 décembre 2023, le montant global prévisionnel est de 92 000 € TTC. Cette action est subventionnée à 100 % soit 92 000 € TTC par la DREAL, l'Europe et la Région. Toutefois, ce plan de financement peut évoluer du fait de la restructuration des fonds Natura 2000. Il convient donc de donner à la Présidente la possibilité de modifier ce plan, quand celui-ci est inférieur au montant délibéré, sur simple décision.

Affichée le :

Le Comité Syndical,

Le rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

VALIDE les plans de financement tel que présentés

AUTORISE la Présidente à solliciter les financeurs tels que l'Europe, la Région et l'Etat pour subventionner cette opération.

DONNE à la Présidente la possibilité de modifier ce plan, quand celui-ci est inférieur au montant délibéré, sur simple décision,

AUTORISE la Présidente à engager les dépenses et à signer tous les actes relatifs à la réalisation de la mission

RECONDUIT le Contrat à Durée Déterminée de la chargée de mission Natura 2000 à plein temps du 1er janvier 2023 au 29 février 2024, le temps de travail pourra être abaisser à 31h30 en fonction des besoins du poste et des volontés de l'agent.

Pour Extrait Conforme, A Clermont l'Hérault, Le 31 Mars 2023

La Présidente



Marie PASSIEUX